



## Boite noire des voitures.

-----  
Par Suisse1291

Bonjour,

Que pensez-vous de cette information parue dans des journaux régionaux ?

Moins connue mais peut-être pas indolore pour ceux qui en feront les frais, une petite "boîte noire" va petit à petit faire son nid sous les capots des voitures. Votée en 2019 par le Parlement européen, la mesure rendant obligatoire la présence de ce dispositif dans les voitures neuves circulant sur le vieux continent entre en vigueur à partir du 1er mai 2022.

Cette "boîte noire" est censée tout à la fois prévenir les accidents de la route et de mieux les comprendre puisqu'elle enregistre les paramètres de conduite quelques secondes avant un accident tels que la vitesse - ça va sans dire -, la phase d'accélération ou de freinage, le port de la ceinture de sécurité, ou encore les coordonnées GPS, la force de la collision ou le régime moteur.

À noter que cette obligation sera étendue à tous les véhicules, y compris d'occasion, dès 2024.

Meri pour vos informations.

-----  
Par janus2

À noter que cette obligation sera étendue à tous les véhicules, y compris d'occasion, dès 2024.

Bonjour,

Il y a là un malentendu. La réglementation prévoit simplement que les nouveaux modèles qui sortiront en 2022 devront être prévus avec enregistreur d'évènements, mais qu'il y a un délai jusqu'à 2024 pour équiper les modèles qui sont déjà au catalogue. Bien entendu, donc, seuls les véhicules vendus neufs sont concernés (et pas les 2 roues).

Une question qui me vient, c'est quelle sera la force probante de ces enregistreurs ? En effet, pour la vitesse en particulier, comment sera t-elle mesurée ? Si c'est à partir du tachymètre du véhicule, on sait bien qu'il n'est jamais juste et il n'est pas vérifié périodiquement comme le sont les radars par exemple.

-----  
Par vivi2501

"Le Membre s'engage à n'utiliser les Services que pour ses besoins propres et pour les seules finalités visées aux présentes conditions générales".

-----  
Par janus2

Bonjour vivi2501,  
Que vient faire votre message dans cette discussion ?

-----  
Par ESP

D'accord avec Janus,  
Vivi, il vous a été demandé de poster des questions sans vous faire intermédiaire de vos "amis", et d'éviter de perturber les autres sujets.